

# iUT Troyes

Génie Mécanique  
et Productique





# Sommaire



Sommaire.....	<u>2</u>
Organisation du département.....	<u>3</u>
L'équipe GMP.....	<u>4</u>
Organisation des études.....	<u>5</u>
L'Assiduité.....	<u>5</u>
Le programme.....	<u>6</u>
Calendrier 2021 – 2022.....	<u>7</u>
Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances (MCC).....	<u>8</u>
Validation des unités d'enseignements.....	<u>11</u>
Validation des semestres.....	<u>12</u>
Obtention du BUT.....	<u>12</u>
Les SAÉ.....	<u>13</u>
Les Stages.....	<u>13</u>
Après le BUT.....	<u>14</u>
Informations complémentaires.....	<u>15</u>
Intranet.....	<u>15</u>
Contact.....	<u>16</u>



# L'IUT, un passeport vers la réussite...

## Organisation du département

La **cheffe de département** gère le département : budget, fonctionnement et investissements, personnels, pédagogie, atelier, recrutement, relations extérieures, communication du département (site web, réseaux sociaux,...) et préside les sous commissions de fin de semestre et d'attribution du BUT.

Les propositions de ces sous commissions sont transmises au grand jury de l'IUT présidé par le Directeur de l'IUT qui valide ces propositions.

Elle est assistée par :

- **Un directeur des études** qui s'occupe de la constitution des groupes d'étudiants, de la gestion des locaux, des emplois du temps et des problèmes de fonctionnement liés aux enseignements, de la gestion des notes, et de l'Intranet.
- **Des enseignants** effectuant des tâches pédagogiques annexes comme la gestion des stages, des projets, les infos-lycées...



La cheffe de département et le directeur des études sont membres du comité de direction avec leurs collègues des autres départements, la Cheffe des Services Administratifs, les Directeurs Adjointes et le Directeur.

Le comité de direction se réunit une fois par semaine.

La Cheffe de Département est membre de l'Assemblée des Directeurs de Département GMP qui coordonne leurs actions à l'échelle nationale.

L'Assemblée se réunit tous les trimestres. Le programme de formation est mis à jour par une Commission Pédagogique Nationale tous les sept ans.

### Utilisation des salles :

Une salle informatique équipée d'une imprimante en réseau est mise à la disposition des étudiants en accès libre.

Ces derniers doivent respecter la charte informatique de l'URCA, et tout manquement conduira à des sanctions.

## L'équipe GMP

Le département GMP compte 15 enseignants et 3 techniciens auxquels viennent s'ajouter des enseignants vacataires professionnels ou de l'Education Nationale. Certains occupent, au sein du département, des responsabilités listées ci-dessous, vous trouverez également leurs coordonnées si vous souhaitez les joindre.

Secrétariat géré par **Elodie DELAPORTE** : les horaires sont précisés sur la porte du bureau.

Nom	Fonction	Mail
<b>BARRITAUT</b> Claire	Cheffe de Département/Enseignante	<a href="mailto:Claire.barritault@univ-reims.fr">Claire.barritault@univ-reims.fr</a>
<b>DELAPORTE</b> Elodie	Assistante	<a href="mailto:elodie.delaporte@univ-reims.fr">elodie.delaporte@univ-reims.fr</a>
<b>ASSARAR</b> Mustapha	Enseignant	<a href="mailto:mustapha.assarar@univ-reims.fr">mustapha.assarar@univ-reims.fr</a>
<b>BONZANO</b> Bruno	Enseignant Resp. LP CPI	<a href="mailto:bruno.bonzano@univ-reims.fr">bruno.bonzano@univ-reims.fr</a>
<b>CABOT</b> Olivier	Directeur des Etudes / Enseignant	<a href="mailto:olivier.cabot@univ-reims.fr">olivier.cabot@univ-reims.fr</a>
<b>COSTANTINI</b> Michel	Enseignant	<a href="mailto:michel.costantini@univ-reims.fr">michel.costantini@univ-reims.fr</a>
<b>DROGREY</b> Jean-Marc	Enseignant Resp. projets 2 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:jean-marc.drogrey@univ-reims.fr">jean-marc.drogrey@univ-reims.fr</a>
<b>DROGREY</b> Fabien	Enseignant	<a href="mailto:Fabien.drogrey@univ-reims.fr">Fabien.drogrey@univ-reims.fr</a>
<b>ESSOUNBOULI</b> Najib	Enseignant	<a href="mailto:najib.essounbouli@univ-reims.fr">najib.essounbouli@univ-reims.fr</a>
<b>FEVRE-PERNET</b> Christine	Enseignante	<a href="mailto:chrtistine.fevre-pernet@univ-reims.fr">chrtistine.fevre-pernet@univ-reims.fr</a>
<b>GOTROT</b> David	Technicien atelier	<a href="mailto:David.gotrot@univ-reims.fr">David.gotrot@univ-reims.fr</a>
<b>HAMZAOUI</b> Abdelaziz	Enseignant Resp. des stages	<a href="mailto:abdelaziz.hamzaoui@univ-reims.fr">abdelaziz.hamzaoui@univ-reims.fr</a>
<b>MAIROT</b> Jacques	Responsable atelier	<a href="mailto:Jacques.mairot@univ-reims.fr">Jacques.mairot@univ-reims.fr</a>
<b>MENHOUR</b> Lghani	Enseignant	<a href="mailto:lghani.menhour@univ-reims.fr">lghani.menhour@univ-reims.fr</a>
<b>POUPART</b> Dominique	Enseignante	<a href="mailto:Dominique.poupart@univ-reims.fr">Dominique.poupart@univ-reims.fr</a>
<b>SA</b> Damien	Enseignant Resp. Intranet	<a href="mailto:Damien.sa@univ-reims.fr">Damien.sa@univ-reims.fr</a>
<b>SCIDA</b> Daniel	Enseignant	<a href="mailto:daniel.scida@univ-reims.fr">daniel.scida@univ-reims.fr</a>
<b>ZOUARI</b> Wajdi	Enseignant Resp. de l'apprentissage	<a href="mailto:wajdi.zouari@univ-reims.fr">wajdi.zouari@univ-reims.fr</a>

## L'Assiduité

La présence est obligatoire aux Cours Magistraux (CM) promo complète, Travaux Dirigés (TD) groupe de 28, Travaux Pratiques (TP), groupe de 14, et **Situation d'apprentissage et d'évaluation (S.A.E.)** et à toutes les activités pédagogiques (projets, remise de copie, réunions d'information...).

Le contrôle des absences (feuille d'émargement) est géré par les enseignants qui répercutent l'information sur l'intranet.

### Les règles sont les suivantes :

- Les horaires des cours sont impératifs. Aucun étudiant ne sera accepté en cours avec un retard. Ce retard sera comptabilisé par une absence au cours.
- Quelle que soit la nature de l'absence ou du retard l'étudiant doit remplir un billet d'absence électronique directement via l'intranet.
- Si un étudiant est obligé de s'absenter pour des raisons valables (convocation officielle, examens médicaux), il doit prévenir au plus tôt le secrétariat GMP. En cas de raison médicale, il doit prévenir le jour même par téléphone ou mail le secrétariat et un certificat est à envoyer au secrétariat dans les 48 heures suivant le début de l'absence. Aucune justification d'absence ne sera acceptée passé un délai de 7 jours après la reprise des cours.
- L'étudiant ne prendra aucun rendez-vous pendant les horaires d'enseignement et les jours de contrôle de connaissances (en classe complète, en TD ou en TP).
- Tout étudiant ayant des absences non justifiées sera convoqué devant un jury d'absences pour évoquer la situation et les enjeux.
- Chaque absence non justifiée entrainera une sanction de 0.5 point, par absence, sur la moyenne du module où l'étudiant a été absent.
- En cas d'absence prolongée ou d'absences répétées sans justification, après avoir été convoqué par le chef de département et/ou le directeur des études, l'étudiant n'ayant pu expliquer ces absences sera prévenu par courrier recommandé avec AR et sera considéré comme étant démissionnaire dès réception du courrier, conformément aux textes en vigueur.
- La scolarité sera immédiatement prévenue des absences répétées et injustifiées de l'étudiant. La scolarité parviendra le service des bourses et la préfecture le cas échéant.
- Le total des absences non justifiées sera porté sur tous les documents remis à l'étudiant.
- Chaque étudiant peut faire le point de ses absences sur l'intranet de l'IUT.

---

# Le programme de B.U.T.

---

Nouveau diplôme, le B.U.T. ou Bachelor Universitaire de Technologie se déroule en 3 ans (6 semestres) durant lesquels l'étudiant obtient 180 ECTS et un niveau L3, et effectue deux périodes de stage :

- de 8 à 12 semaines en 2<sup>ème</sup> année (en France ou à l'étranger)
- de 12 à 16 semaines en 3<sup>ème</sup> année (en France ou à l'étranger)

Cette nouvelle formation généraliste s'appuie sur **3 situations professionnelles de la gestion du cycle de vie d'un produit industriel** :

- la conception du produit
- l'industrialisation du produit
- l'organisation industrielle

Pour proposer une formation se déclinant en **4 compétences** principales :

- spécifier les exigences technico-économiques industrielles,
- déterminer la solution conceptuelle,
- concrétiser la solution retenue,
- gérer le cycle de vie du produit et du système de production.

Au cours de la première année vous aborderez le niveau « initial » de ces compétences, en deuxième année le niveau « intermédiaire » et en troisième année le niveau « avancé ».

Le B.U.T. GMP de l'IUT de TROYES propose une **cinquième compétence** au choix afin d'apporter une spécialisation à ses étudiants dans le domaine de :

- l'innovation pour l'industrie (se familiariser avec l'innovation et innover dans un contexte industriel)
- la simulation numérique et réalité virtuelle (imaginer l'industrie du futur, virtualiser dans un contexte industriel)

Cette cinquième compétence débutera en deuxième année pour le niveau « initial » et se poursuivra en troisième année pour atteindre le niveau « intermédiaire »

Pour en savoir plus : [Le GMP - En savoir plus sur le Génie Mécanique et Productique https://www.but-genie-mecanique.fr/](https://www.but-genie-mecanique.fr/)

Site de l'IUT de Troyes-GMP : <https://www.iut-troyes.univ-reims.fr/gmp.html>

**Le programme du B.U.T. est disponible sur l'intranet de l'IUT :**

<https://intranetv3.iut-troyes.univ-reims.fr/fr/but/>

# Calendrier 2021-2022

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
	Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin
30/08/2021	au	04/09/2021									
06/09/2021	au	11/09/2021									
13/09/2021	au	18/09/2021									
20/09/2021	au	25/09/2021									
27/09/2021	au	02/10/2021									
04/10/2021	au	09/10/2021									
11/10/2021	au	16/10/2021									
18/10/2021	au	23/10/2021									
25/10/2021	au	30/10/2021									
01/11/2021	au	06/11/2021									
08/11/2021	au	13/11/2021									
15/11/2021	au	20/11/2021									
22/11/2021	au	27/11/2021									
29/11/2021	au	04/12/2021									
06/12/2021	au	11/12/2021									
13/12/2021	au	18/12/2021									
20/12/2021	au	25/12/2021									
27/12/2021	au	01/01/2022									
03/01/2022	au	08/01/2022									
10/01/2022	au	15/01/2022									
17/01/2022	au	22/01/2022									
24/01/2022	au	29/01/2022									
31/01/2022	au	05/02/2022									
07/02/2022	au	12/02/2022									
14/02/2022	au	19/02/2022									
21/02/2022	au	26/02/2022									
28/02/2022	au	05/03/2022									
07/03/2022	au	12/03/2022									
14/03/2022	au	19/03/2022									
21/03/2022	au	26/03/2022									
28/03/2022	au	02/04/2022									
04/04/2022	au	09/04/2022									
11/04/2022	au	16/04/2022									
18/04/2022	au	23/04/2022									
25/04/2022	au	30/04/2022									
02/05/2022	au	07/05/2022									
09/05/2022	au	14/05/2022									
16/05/2022	au	21/05/2022									
23/05/2022	au	28/05/2022									
30/05/2022	au	04/06/2022									
06/06/2022	au	11/06/2022									
13/06/2022	au	18/06/2022									
20/06/2022	au	25/06/2022									
27/06/2022	au	02/07/2022									
04/07/2022	au	09/07/2022									
11/07/2022	au	16/07/2022									

ST	Stage GMP2
R <sub>ST</sub>	Remise du rapport de stage en entreprise (avant 11h)
R <sub>Proj</sub>	Remise du rapport de projet (avant 11h)
R <sub>No</sub>	Date limite de remise des notes (partiels et TP)
S <sub>Proj</sub>	Soutenance de projet
Abs	Jury des absences



**iUT Troyes**  
Généraliste Mécatronique et Productique

**IUT de TROYES**  
Département GMP  
Calendrier 2021-2022



**UNIVERSITÉ DE REIMS**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

25/06/2021

# Organisation des enseignements et Modalités de Contrôle des Connaissances

---

Le contrôle des connaissances est organisé de façon continue.

Suivant les disciplines, il est effectué suivant différentes épreuves, travaux ou SAE :

- Des contrôles individuels programmés communs à toute la promotion. Ces devoirs surveillés sont regroupés la dernière semaine du bimestre et font l'objet d'un planning affiché 2 semaines avant les épreuves.

**ATTENTION** : Suite aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie du COVID 19, les modalités de Contrôle des Connaissances peuvent évoluer. (Suppression de la semaine banalisée de contrôle, remplacée par des contrôles en cours de formation)

- Des travaux individuels ou par petits groupes donnant lieu à des exposés, des comptes rendus ou à des mémoires corrigés et notés.

Les tableaux ci-dessous indiquent par semestre et pour chaque module, le volume horaire des enseignements ressources (CM, TD et Tp) et des SAEs pour les heures encadrées, le coefficient correspondant, le nombre de Devoirs Surveillés (DS) et le nombre d'autre type de contrôles (Autre : compte-rendu de TP, oral, dossier).

A la fin de la première année de BUT nous vous proposerons de poursuivre la suite de la formation en alternance.

Vous aurez également la possibilité d'effectuer un semestre à l'étranger.





# Validation des unités d'enseignements du BUT

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient lorsque l'ensemble des UE est acquis. Il donne 180 ECTS.

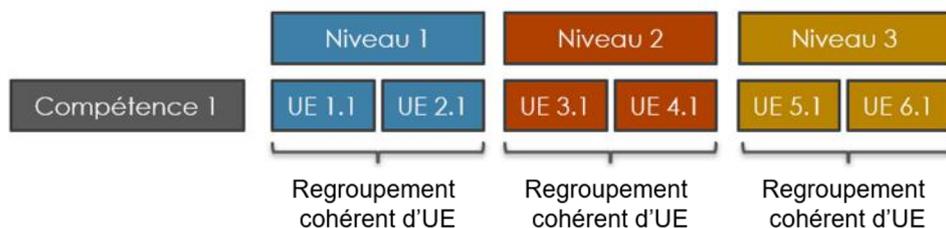
Une UE est considérée comme étant définitivement acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10.

On parle de regroupement d'UE cohérent pour deux UE d'un même niveau, sur une même compétence.

La validation de deux UE d'un même niveau emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur pour la même compétence.

Dans un même regroupement d'UE, la compensation est intégrale, c'est-à-dire que si une UE n'est pas acquise sur un semestre (moyenne inférieure à 10), mais si la moyenne des deux UE du regroupement est supérieure ou égale à 10, alors les deux sont acquises.

## Un niveau est constitué de deux UE



Deux UE consécutives au sein d'un même niveau, et d'une même compétence forme un regroupement cohérent d'UE.

## Un niveau correspond à une année

Deux UE consécutives correspondent aux deux semestres 1 et 2 de l'année

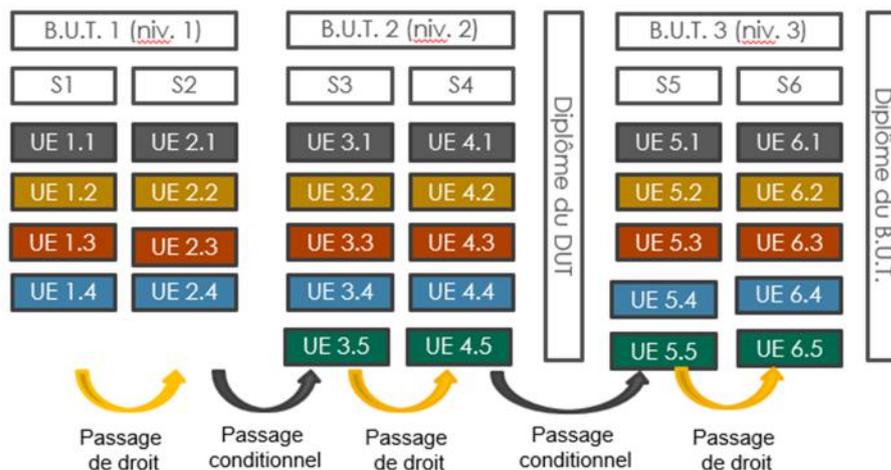
## Une UE est toujours composée de SAÉ et de Ressources



Au sein d'une UE, les SAÉ et ressources sont affectés de coefficients entre 40% et 60%. L'acquisition des UE est appréciée par un contrôle continu et régulier.

## Validation des semestres du B.U.T.

### Progression



- Le passage d'un semestre impair vers un semestre pair est de droit :  
S1 -> S2, S3 -> S4, S5 -> S6
- Le passage d'un semestre pair, vers un semestre impair (changement de niveau / d'année) est possible si :
  - Plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 10,
  - Tous les regroupements d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 8.

## Obtention du B.U.T.

Le B.U.T. est acquis par la validation de chacune des compétences.

Une compétence est acquise lorsque tous les niveaux sont acquis.

Les compétences ne se compensent pas entre elle.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Conséquences : On ne calcule plus de moyenne au semestre, ni à l'année (plus de classement)

Redoublements : Un étudiant ne peut redoubler qu'une fois un semestre, dans la limite de 4 maximum. Le B.U.T. doit donc s'obtenir en 5 ans maximum.

**NB** : Il sera toujours possible d'obtenir un DUT après 2 ans (BUT 1 et BUT 2) => Reformuler par : A l'issue des 120 premiers ECTS l'étudiant obtient le DUT associé à sa spécialité.

**Cas particulier** au semestre 5 : Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du Semestre 1 et 2 de la première année (BUT 1) sont validées : moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement ou moyenne des deux UE supérieure à 10 (par compensation).

---

## Les SAÉ

---

### **Semestre 1 :**

SAÉ 1.1 Analyse de produit grand public, responsable de la SAE : M. SA

SAÉ 1.2 Modification d'un système mécanique, responsable de la SAE : M. BONZANO

SAÉ 1.3 De la maquette numérique au prototype physique, responsable de la SAE : M. COSTANTINI

SAÉ 1.4 Organisation structurelle de l'industrie, responsable de la SAE : M. MARTINOT

### **Semestre 2 :**

SAÉ 2.1 Spécification des processus d'élaboration d'une pièce, responsable de la SAE : M. CABOT

SAÉ 2.2 Robotisation d'une opération de production, responsable de la SAE : M. ESSOUNBOULI

SAÉ 2.3 Fabrication d'une pièce, responsable de la SAE : M. J-M DROGREY

SAÉ 2.4 Pilotage d'une production stabilisée, responsable de la SAE : M. AOUNALLAH

SAÉ 2.23 Dimensionnement et conception, responsable de la SAE : M. F. DROGREY

**PORTFOLIO** : responsable Mme POUPART

---

## Les Stages

---

Afin de valider votre BUT, vous devrez au cours de la deuxième et de la troisième année effectuer deux stages en entreprise

- de 8 à 12 semaines en 2<sup>ème</sup> année

- de 12 à 16 semaines en 3<sup>ème</sup> année

Vous avez la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger, pour cela il faut vous adresser au bureau des relations internationales.

Défini avant le début du stage, le sujet d'étude peut consister en l'analyse d'un aspect particulier de l'activité de l'entreprise, un travail sur un thème précis, la conception ou la réalisation d'un projet. Cette confrontation aux réalités concrètes de l'entreprise permet à l'étudiant de faire le point sur ses aptitudes et ses goûts.

Chaque étudiant est suivi pendant la durée du stage par un enseignant du département et placé, dans l'entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le stage donne lieu à l'élaboration d'un rapport et à une soutenance orale dont la note contribue à l'obtention du diplôme.

---

## Après le B.U.T.

---

### Poursuites d'études

Au cours de la deuxième ou troisième année de B.U.T., un jury de poursuites d'études propose pour chaque étudiant, en tenant compte de ses aptitudes, des avis sur les poursuites d'études à bac +3 après les deux années de BUT (Licence, DU, formations de spécialisations...) ou bac +5 (master, formations d'ingénieurs...).

Il appartient à chaque étudiant de faire remplir les différents dossiers d'inscription par les enseignants.

**Tout dossier devra passer par le secrétariat.  
Tout dossier incomplet sera retourné à l'étudiant.**

### EMPLOIS

- ⇒ Technicien d'études
- ⇒ Technicien Conception produit
- ⇒ Technicien Recherche et développement
- ⇒ Technicien Méthodes et Industrialisation
- ⇒ Technicien Essais

### SECTEURS D'ACTIVITE

- ⇒ Construction mécanique et machines-outils,
- ⇒ Construction automobile et équipementiers,
- ⇒ Construction navale et ferroviaire,
- ⇒ Construction aéronautique et spatiale,
- ⇒ Environnement, énergie, nucléaire,
- ⇒ Agro-alimentaire

## Informations complémentaires



**L'accès au magasin de l'atelier est interdit.**

**L'accès à l'atelier durant les périodes de projet n'est autorisé qu'en présence d'un enseignant ou d'un technicien.**



Pour les travaux pratiques d'usinage et de soudage ainsi que toutes activités ayant lieu dans l'atelier, il est impératif, pour des raisons de sécurité, que chaque étudiant porte **une combinaison de travail (ou une blouse)** ainsi que **des chaussures fermées**. En cas de cheveux longs, il est obligatoire de les attacher et de les protéger. Le **port de lunettes de sécurité** (disponibles au magasin) sera également exigé dans certains cas.



De façon générale, l'accès à l'atelier est conditionné par **une tenue appropriée**, et après autorisation de l'enseignant ou d'un technicien de l'atelier.



Chaque étudiant doit prendre soin des locaux et des matériels qui lui sont confiés. A la fin du cours, TD ou TP, l'étudiant est tenu à veiller à ce que **son poste de travail soit nettoyé et correctement rangé**

Les informations destinées aux étudiants sont affichées **sur le tableau d'affichage ou sur la borne d'information** située dans le hall au rez-de-chaussée du bâtiment C.



Par ailleurs, le site GMP <http://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr/gmp> permet d'accéder à toutes les informations nécessaires au fonctionnement et à la vie du Département. Les informations sont également relayées sur les comptes **TWITTER** et **FACEBOOK** du département **@GmpTroyes**.

L'emploi du temps « officiel » est celui affiché sur l'écran dans le hall GMP, il est également consultable **sur le site Internet GMP ou sur votre bureau virtuel**. L'emploi du temps d'une semaine S est définitif et affiché au plus tard le jeudi à 12h de la semaine (S-1).

Toute modification devra être entérinée par le Directeur des Etudes dans les délais impartis.

**L'Intranet, accessible par le site GMP ou le site de l'IUT avec identifiant et mot de passe**, permet à chaque étudiant de faire le point sur ses absences et de consulter ses notes :

<http://intranet.iut-troyes.univ-reims.fr/>

Tous les enseignants sont prêts à recevoir les étudiants qui ont des difficultés dans la matière qu'ils enseignent.

**La Cheffe du Département est à la disposition des étudiants en cas de problèmes** à régler ou pour tout autre sujet particulier. Les étudiants peuvent être reçus sans rendez-vous sur simple demande au secrétariat. Il est également disponible pour les parents qui le souhaitent (prendre rendez-vous au secrétariat GMP).



9 rue de Québec  
CS90396  
10026 Troyes cedex  
☎ 03 25 42 46 46

---

Contact :

---

☎ 03 25 42 46 19

@ [elodie.delaporte@univ-reims.fr](mailto:elodie.delaporte@univ-reims.fr)

**Cheffe du département Claire BARRITAULT**

**Directeur des Etudes Olivier CABOT**

**Assistante du département Elodie DELAPORTE**

[gmp.iut-troyes.univ-reims.fr](http://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr)

[www.iut-troyes.univ-reims.fr](http://www.iut-troyes.univ-reims.fr)

